



# MOBILISATION au TJ de PARIS

## Mardi 4 avril 2023 :

### L'UNSa Justice en soutien au Collectif TIJ d'Ile de France

Paris, le 3 avril 2023

**L'UNSa Justice et le Collectif TIJ d'Ile de France dénoncent le retard constaté dans le paiement des mémoires de frais de Justice, pour une bonne partie des interprètes judiciaires :**

- Le non reversement de la TVA, indûment réclamée à une partie des interprètes judiciaires et payées par ces derniers aux services des impôts, suite à des assujettissements d'office entre 2017 et 2019 ;
- Le non versement des cotisations sociales pour une trentaine d'interprètes judiciaires ayant travaillé de 2010 à 2015 (Le cabinet du ministre de la Justice en est informé).

**En moyenne 5 mois de retard pour les interprètes à hauteur de 2000 à 2800 par mois... Cela représente en moyenne et par interprète de 10.000 à 14.000 euros !**

**Autre soucis majeurs :**

- La non régularité des paiements ;
- Les impôts s'accumulent en raison du non-paiement ;
- Souvent les interprètes doivent envoyer des justificatifs de dettes pour se faire payer ;
- Certains doivent en plus payer un redressement fiscal (2017 à 2019) avec des pénalités de 80%, représentant plusieurs milliers d'euros par interprètes, pour rembourser une TVA qu'ils n'ont jamais perçue de la DSJ.

## **C'est scandaleux !... C'est la triple peine !**

- 1) Retard ou absence de paiement.**
- 2) Remboursement d'une TVA indue et injuste.**
- 3) Refus du ministère de leur verser les cotisations sociales de 2010 à 2015.**

Et pendant ce temps, la Chancellerie ne répond à aucune de leurs demandes et ne répond sur aucun des points, mais prétexte ici et là, d'être préoccupée par la situation que traversent les interprètes. Elle se cache derrière une augmentation significative du budget des frais de Justice.

En 2023, comment peut-on encore accepter de tels retards de paiement (5 mois en moyenne en Ile de France, soit 10 à 14 000 €) de la part de l'État à des interprètes sans qui la Justice ne pourrait être rendue. C'est indécent et inacceptable !

**Cette journée d'action sur l'Ile de France ne sera pas la dernière si la Chancellerie ne prend pas le sujet à bras de corps pour le résoudre.**

**Nos Collègues font un travail exemplaire qui mérite légitimement d'être payé dans des délais raisonnables. Aujourd'hui, ce sont des femmes et des hommes chargé(e)s de famille qui, actuellement s'endettent pour pouvoir vivre, assurer leurs charges familiales et faire leur travail d'interprètes judiciaires. Cela ne peut continuer ainsi !**

**CONTACT PRESSE : 06 09 11 07 97**

Jean-François FORGET  
Secrétaire général  
UNSa Justice